

*Le sylvopastoralisme, un atout*

*pour l'élevage et la mise en valeur des espaces boisés du Grand Sud*

# Lexique

## Les mots du Sylvopastoralisme





# Lexique

## Les mots du sylvopastoralisme

Ce lexique rassemble les termes techniques que l'on rencontre à l'occasion d'une réflexion ou d'une action sylvopastorale.

Il a pour objectif d'expliquer le vocabulaire de chaque domaine afin que les différents acteurs parlent le même langage ou puissent se comprendre.

**Gérard GUERIN** et **Emilie LAFFONT** (Institut de l'Elevage),

**Grégory SAJDAK** (Institut pour le Développement Forestier).

**Etienne BESSIERE** (Crpf Provence-Alpes-Côte d'Azur), **Fabienne LAUNAY** (Institut de l'Elevage).

Ce lexique a été réalisé à partir de documents :

- des Centres Régionaux de la Propriété Forestière,
- de l'Institut pour le Développement Forestier,
- de l'Office National des Forêts
- et des lexiques de la Collection Techniques Pastorales.





---

**Abrouissement** : (dégâts liés à la) consommation des pousses d'arbres par le bétail ou le gibier.

**Accompagnement (ou bourrage)** : végétation ligneuse introduite ou laissée autour d'une tige avec l'objectif de gagner celle-ci. Elle n'a pas de but de production, et sera par la suite rabattue pour ne pas gêner le plant.

**Accroissement** : augmentation des dimensions et du volume des arbres. L'accroissement annuel du volume par hectare s'exprime en  $m^3/ha/an$  ; accroissement courant en volume = différence de volume entre deux années successives ; accroissement moyen du volume = moyenne réalisée sur plusieurs années.

**Accrus naturels** : peuplements forestiers, souvent clairs et hétérogènes, qui ont colonisé naturellement des terrains abandonnés (accrués).

**Accrués** : terres gagnées spontanément par la forêt suite à l'abandon de son utilisation précédente, généralement agricole.

**Affranchi** : se dit d'un rejet de taillis qui, en grossissant, s'est suffisamment enraciné et individualisé pour prendre son indépendance vis-à-vis de sa souche originelle. Il a suffisamment grandi pour que son bourgeon terminal se soit échappé de la dent du bétail (et ne puisse plus être abrouiti).

**AFP** : Association Foncière Pastorale.

**Agroforesterie** : activité associant la production forestière à une production agricole temporaire ou non.

**Allotement** : répartition au cours de l'année des animaux d'un cheptel en groupes selon les pratiques propres à l'agriculteur.

**Amélioration (coupe d')** : ensemble des opérations sylvicoles destinées à améliorer la qualité du peuplement selon l'objectif fixé.

**Aménagement forestier** :

1) ensemble des études scientifiques, techniques, environnementales et socio-économiques permettant l'application de la politique forestière nationale et régionale au niveau de chaque forêt publique relevant du régime forestier.

2) document de gestion durable (cf. loi du 9 juillet 2001) approuvé par l'Etat et comportant l'analyse approfondie de la forêt publique en cause, fixant les objectifs poursuivis et prescrivant les opérations à réaliser pendant une période déterminée, généralement comprise entre 10 et 20 ans. Il se caractérise notamment par la recherche à long terme d'un état jugé idéal de la forêt aménagée dont découle, pour sa période d'application, une possibilité de coupe annuelle.

Voir et ne pas confondre avec un Plan Simple de Gestion (PSG) qui est un aménagement forestier adapté à la forêt privée.

**Amendement** : substance améliorant les propriétés physiques et/ou biologiques d'un sol (ex. : épandage de chaux sur un sol acide).

**Andain** : alignement de végétaux ligneux coupés ou déracinés rassemblés en cordon sur le terrain.

**Aoùtement** : période de lignification des parties aériennes des arbres et broussailles. Les tiges de l'année deviennent du bois, et même les feuillages sont plus dures.

**Appétence** : appréciation des plantes entières ou d'organes particuliers, par les animaux ; beaucoup d'arbres et de broussailles ont un feuillage comestible, mais plus ou moins

appétent ; certaines plantes peuvent être appétentes pour une espèce animale et pas pour d'autres.

**Arasement des souches** : opération qui consiste à sectionner les souches raz-terre dans le but de faciliter l'exécution ultérieure de travaux.

**Arbre d'avenir** : arbre de conformation correcte, vigoureux et réactif, susceptible de donner à terme des produits « haut de gamme ».

**Arbre de place** : arbre de qualité répondant à une recherche de répartition homogène de ces tiges sur la totalité de leur surface et devant constituer le peuplement final.

**Assiette** : manière dont l'emplacement des coupes est défini.

**Arboré(e) (strate, recouvrement)** : qualificatif utilisé pour les plantes ligneuses de plus de 2 mètres de hauteur.

**Arbustif(ve) (strate, recouvrement)** : qualificatif utilisé pour les plantes ligneuses jusqu'à 2 mètres de hauteur ; à l'exception des petits ligneux pris en compte dans le « recouvrement au sol ».

**ASL** : Association Syndicale Libre.

**Aubier** : ensemble des couches périphériques du bois d'un arbre vivant, physiologiquement actif et riche en substances de réserve ; l'aubier est plus tendre et plus altérable que le bois parfait.

**Balivage** :

1) terme ancien qualifiant le martelage des coupes en taillis sous futaie ; voir Baliveau, Plan de balivage.

2) opération de conversion des taillis et taillis sous futaie en futaie combinant la sélection de perches et d'arbres d'avenir et le martelage d'une éclaircie à leur profit.

**Baliveau** : brin de l'âge du taillis réservé lors du balivage du taillis sous futaie et destiné à constituer la réserve. Par extension, peut désigner une perche d'avenir dans tous les types de peuplements.

**Besoins alimentaires des animaux** : nécessités de nutrition des animaux ; ce sont des besoins d'entretien, et éventuellement des besoins de production (gestation, lactation, croissance des jeunes...). Ils varient donc selon l'état physiologique des animaux, mais aussi selon leur niveau de performance et leur état corporel (perte de poids ou reconstitution des réserves corporelles).

**Biais** : axe de déplacement privilégié d'un troupeau, dicté par la végétation et la forme du relief ; il peut aussi être donné par l'éleveur au départ d'un circuit (gardiennage orienté).

**Bille** : tronçon de bois rond (portion) découpé dans une grume. Si la bille est courte, elle est souvent nommée billon.

**Billon** : court assortiment de bois (en général 4 à 6 m de long). Il est en général produit là où les conditions topographiques ou la structure du peuplement interdisent le transport de bois long. Ce tronçon de bois peut être de dimension standardisée.

**Blanc ou Blanc-étoc** : coupe rase enlevant la totalité du peuplement sur la surface où elle est assise.

**Biodiversité** (diversité biologique) : diversité de l'ensemble des êtres et des plantes vivant dans un milieu donné (faune et flore).

**Biomasse** : masse de matière vivante produite par une population, un peuplement, une communauté ou une biocénose, rapportée généralement à l'unité de surface.

**Bois** :

- 1) ensemble des tissus résistants (de soutien, de conduction de la sève et de mise en réserve) formant les troncs, branches et racines des plantes ligneuses,
- 2) par extension, matériau qui en résulte ;
- 3) arbre ou parties d'arbre sur pied ou abattu, destiné(s) à une utilisation définie (ex. : bois de feu, bois d'œuvre, bois de trituration, ...) ;
- 4) forêt de petite surface ;
- 5) ensemble d'arbres appartenant à une catégorie de grosseur ;
- 6) appendices osseux formés sur la tête des cervidés.

**Bois de cœur** : à éviter, préférer : Bois parfait.

**Bois-énergie** : bois utilisé pour la production d'énergie calorifique. Il peut se présenter sous diverses formes (rondins, quartiers, plaquettes forestières, produits connexes).

**Bois de feu** : bois susceptible d'être utilisé pour la production d'énergie calorifique, directement ou après transformation par carbonisation.

**Bois d'industrie** : bois rond en principe non apte au sciage, déroulage ou tranchage, et normalement destiné à des emplois industriels : bois ronds (poteaux, bois de mine...), trituration (panneaux, pâte à papier).

**Bois d'œuvre** : bois destiné au sciage, au tranchage, au déroulage, au fendage.

**Bois de trituration** : bois destiné à la fabrication de la pâte à papier par des procédés mécaniques, thermomécaniques, chimiques ou leur combinaison ou encore à la fabrication de particules ou de fibres.

**Bois moyen** : habituellement, arbre dont le diamètre à 1,30 m est compris entre :

- 27,5 et 47,5 cm (classes de diamètre 30 à 45) pour les feuillus,
- 27,5 et 42,5 cm (classes de diamètre 30 à 40) pour les résineux.

**Bois parfait** : appellation courante de la région interne du bois qui, dans un arbre sur pied, ne joue plus qu'un rôle mécanique, il a été modifié sensiblement par le phénomène de duraminisation.

**Bois rond** : bois en *billes* ou en rondins, avant première utilisation.

**Bord de route** : mode de commercialisation de bois classés par lots homogènes (essence, qualité...) après exploitation forestière assurée par le propriétaire ; le prix de vente "bord de route" inclut alors les prestations : coupe, débussage et débardage.

**Bouquet** : ensemble d'arbres présentant une certaine homogénéité, d'une surface inférieure à 50 ares au sein d'une parcelle, difficilement cartographiable ; il n'a pas vocation à constituer une unité de gestion.

**Bouture** : fragment prélevé sur une plante qui, mis en terre, prend racine et forme un nouvel individu.

**Brin** : arbre ou arbuste de petit diamètre, de classe 5 à 15 cm. Il peut être un rejet de souche ou une tige de franc-pied (origine semis).

**Brogne** : protubérance sur l'écorce d'un arbre due à un amas de bourgeons et de *gourmands* (arbre brogneux).

**Brûlage** : emploi maîtrisé du feu pour débroussailler. Il est qualifié de « pastoral » lorsqu'il est réalisé par l'éleveur et de « dirigé » lorsqu'il est réalisé par des équipes spécialisées.

**Bûcheronnage** : action d'abattre et de façonner les arbres.

**Caduc (nm) Caduque (nf) (feuillage)** : se dit de feuilles, aiguilles ou autres organes à durée de vie généralement inférieure à une année, se détachant du végétal.

**Casdar** : Compte d'Affectation Spéciale du Développement Agricole et Rural .

**Catégorie de grosseur** : regroupement de plusieurs classes de diamètre à 1,30 m, pour permettre la description synthétique d'un peuplement forestier. Les catégories de grosseur les plus fréquemment utilisées sont : perches (P ou TPB), petits bois (PB), bois moyens (BM), gros bois (GB), parfois très gros bois (TGB).

**Cépées** : ensemble de rejets se développant sur la souche d'un arbre (ou d'un arbuste) exploité (feuillu uniquement).

**Chablis** :

1) arbre ou ensemble d'arbres renversés, déracinés ou cassés (chandelles, volis), le plus souvent par suite d'un accident climatique (vent, neige, givre, ...)

2) par extension terme générique désignant tous les arbres endommagés par les aléas naturels (incendie, épidémie,...).

**Chaîne de pâturage** : suite de parcs (ou circuits) utilisés successivement pour l'alimentation du troupeau et des lots.

**Chargement** : indicateur de l'utilisation d'un ensemble de surfaces. Il est exprimé sur l'année ou sur une période, en nombre d'animaux à l'hectare. Il s'exprime en brebis, chèvre ou vache/ha/an ou pour une période particulière.

**Chargement apparent** : indicateur de chargement annuel ramené à l'hectare de Surface Fourragère Principale.

**Chargement instantané** : nombre d'animaux à l'hectare présents à un instant donné sur un parcours ; il s'exprime en brebis/ha, chèvres/ha ou vaches/ha.

**Chôme** : lieu ou période de repos temporaire des animaux pendant la journée, le soir ou la nuit.

**Circuit de pâturage** : circuit parcouru par le troupeau au cours d'une journée. Ce mode d'exploitation s'applique aux troupeaux (ovins ou caprins) placés sous la conduite d'un berger.

**Cloisonnement d'exploitation** : réseau de couloirs de circulation des engins d'exploitation et de débardage dans une parcelle. Ils facilitent l'exploitation des bois, protègent les peuplements et limitent les dégâts au sol.

**Cloisonnement sylvicole** : réseau de layons plus ou moins denses, ouverts (dans les jeunes régénérations) pour optimiser la réalisation des dégagements, nettoisements et les opérations de façonnage.

**Co-dominant** : se dit d'un arbre de l'étage dominant, situé légèrement en dessous des arbres dominants voisins ou à houppier moins développé.

**Comestible** : se dit d'un végétal ou d'une partie de végétal que les animaux prélèvent.

**Conifère** : subdivision botanique des Gymnospermes regroupant les végétaux ligneux le plus souvent à feuilles étroites (aiguilles), portant généralement des cônes et comprenant pratiquement toutes les essences résineuses.

**Couchade** : lieu de repos nocturne des animaux.

**Coupe d'amélioration** : coupe améliorant la qualité et à moyen terme la stabilité d'un peuplement forestier.

**Coupe d'ensemencement** : première coupe progressive de régénération dans une futaie mûre ayant pour but de favoriser l'installation de la régénération naturelle.

**Coupe de (mise en) régénération** : Elle est réalisée pour obtenir une installation de régénération naturelle par semis (futaie régulière et futaie irrégulière = futaie menée de

façon jardinatoire) ; par voie artificielle il s'agit d'une substitution d'essence ou d'un reboisement.

**Couvert** : surface occupée par la projection horizontale des houppiers d'une population d'arbres, d'un peuplement forestier dans son ensemble (couvert total) ou d'un arbre ou d'une strate de végétation (couvert partiel) ; il est exprimé le plus souvent en fraction de la surface projetée dont le total peut excéder 100% du fait de la superposition des strates.

**Cubage** : à partir de dimensions caractéristiques (longueur, hauteur, diamètre ou circonférence) préalablement mesurées, détermination du volume (réel ou apparent, sur ou sous écorce ...) d'un arbre ou d'un peuplement, sur pied ou abattu.

**Débardage** : transfert des bois (sur des traines et pistes temporaires) par des moyens appropriés entre la zone où ils ont été abattus et un lieu accessible aux engins de transport.

**Débouillage** : au printemps, « éclatement » des bourgeons marquant le démarrage en végétation.

**Débusquage** : trainage ou transport des bois exploités à travers les peuplements jusqu'à une voie d'accès.

**Défensable** : un jeune sujet est dit défensable lorsque le bourgeon terminal est hors d'atteinte de la dent du bétail (de 80 à 120 cm pour les ovins, 100 à 200 cm pour les bovins et 150 à 180 cm pour les caprins).

**Densité d'un peuplement** : mesure(s) quantitative(s) de tout ou partie d'un peuplement forestier, exprimée(s) le plus souvent en nombre d'arbres par hectare (éventuellement de tel ou tel diamètre...), ou d'arbustes, d'arbrisseaux, de plants, de semis ...

**Dépressage** : cette opération consiste à couper autour des semis ou de jeunes arbres de bonne venue, mais trop serrés ou trop grêles, les tiges qui les gênent. Ces tiges sont abandonnées sur place. Intervention sylvicole réduisant significativement la densité des tiges des essences principales dans de jeunes peuplements forestiers ; elle précède la première éclaircie et porte sur des produits généralement non marchands.

**Déprimage** : pâturage réalisé en tout début de la pousse printanière, il retarde la production d'herbe.

**Descente de cimes** : phénomène caractérisé par la production de nombreux gourmands ou branches se développant sur le tronc. IL peut s'accompagner de la mortalité de la partie supérieure du houppier, à la suite d'un stress (sécheresse, tempête, éclaircissement brutal...). Mais n'aboutit pas forcément à la mort de l'arbre.

**Détourage** : intervention forte et généralement précoce réalisée par le haut au profit d'arbres d'avenir ou d'arbres-objectif, en vue d'assurer le développement de leur houppier. Généralement, cette opération conduit à enlever tous les arbres au contact du houppier de l'arbre favorisé.

**D.F.C.I.** : Défense de la Forêt Contre les Incendies.

**Dominant** :

- 1) arbre dominant : arbre de l'étage dominant, de plus grande hauteur que ses voisins immédiats et à houppier développé ;
- 2) essence : préférer essence prépondérante ;
- 3) étage : espace occupé par l'ensemble des houppiers des arbres dominants et codominants.

**Dosse** : premiers débits de sciage, une des faces est arrondie, éventuellement avec des restes d'écorce.

**Drageon** : rejet naissant à partir d'un bourgeon situé sur une racine ou une tige souterraine ; certaines essences drageonnent facilement : alisier torminal, bouleau, chêne vert, chêne pubescent (chêne blanc) et tauzin, merisier, orme, robinier, tremble...

**Draille** : mot occitan dralha/draïlle « piste », devenant draïo/draye en provençal, vient d'un mot latin tragula (de trahere 'tirer') utilisé pour signaler en montagne la trace la plus directe. Correspondant souvent au chemin le plus naturel que les troupeaux utilisaient pour rejoindre l'estive. Par extension, ce mot désigne les sentiers, les chemins créés par les animaux sur une surface pastorale.

**Dryade** : se dit d'une essence d'ombre à longue durée de vie.

**Eclaircie** : coupe généralement sélective réduisant le nombre de tiges et prélevant des produits marchands ; l'éclaircie est généralement une coupe d'amélioration réalisée dans un peuplement forestier régulier dans le but de favoriser la stabilité, la dominance et la croissance soutenue des arbres d'avenir. Elle concourt aussi au dosage des essences.

**Effet bélier** : il consiste à éloigner nettement les béliers du troupeau, puis à les introduire parmi les brebis juste avant la période de reproduction souhaitée. Leur présence induit un déclenchement des cycles (ou chaleurs) chez les brebis.

**Effet parasol** : le degré de fermeture des arbres et arbustes décale mais diminue la production en herbe. Par contre, il permet de conserver plus longtemps l'herbe verte, jusqu'en été.

**Entretien (besoins d'animaux à l'entretien)** : animaux à besoins peu élevés, par opposition aux animaux plus exigeants (fin de gestation, lactation, croissance...).

**Equipements pastoraux** : matériels fixes ou mobiles utilisés pour contenir ou conduire les animaux : clôtures, point d'abreuvement, ...

**Essences** : terme forestier désignant une espèce ou une sous-espèce d'arbre.

-**essence-objectif** : essence à favoriser pour répondre aux objectifs fixés dans les documents de gestion durable.

-**essence principale** : essence économiquement intéressante sur laquelle repose l'essentiel de l'objectif de production.

-**essence associée** : essence non prépondérante jouant un rôle économique.

-**essence d'accompagnement ou accessoire, culturelle, secondaire**: essence associée à l'essence principale jouant un rôle essentiellement culturel ; à éviter : essence auxiliaire, subordonnée.

-**essence prépondérante** : essence la plus représentée dans un peuplement forestier.

-**essence transitoire** : essence adaptée aux premières phases de la succession forestière naturelle ou apte à croître sur des sites récemment perturbés.

-**essence noble** : terme générique regroupant les essences économiquement intéressantes et pouvant être distinguées lors d'inventaires forestiers.

**Étage** : dans un peuplement forestier, espace occupé par les houppiers des arbres d'une même tranche de hauteur bien différenciée. La présence d'une discontinuité verticale marquée permet de distinguer plusieurs étages : dominant, dominé et sous-étage.

-**étage dominant** : espace occupé par l'ensemble des houppiers des arbres dominants et codominants,

-**étage dominé** : espace occupé par l'ensemble des houppiers des arbres dominés.

-remarque : dans les peuplements réguliers on peut distinguer un étage principal comprenant l'ensemble des houppiers des arbres dominants, codominants et dominés d'un peuplement étagé, pour le différencier du sous-étage.

**Etêtage** : pâturage qui consiste à couper les futurs épis (des graminées). Cette action facilite la repousse de l'herbe en retardant son épiaison.

**Faciès (de végétation)** : variante d'une formation végétale caractérisée et désignée par une ou deux espèces dominantes.

**Façonnage** :

-ensemble des opérations qui suivent l'abattage (ébranchage, choix des découpes, tronçonnage) ;

-ensemble des opérations regroupées de nettoyage, dépressage, élagage et taille de formation.

**Fertilité** : rapport du nombre de femelles ayant mis bas au nombre de femelles mises à la reproduction. Résultat exprimé soit en nombre décimal, soit en pourcentage.

**Feuillu** : subdivision botanique des angiospermes, regroupant les végétaux ligneux le plus souvent à feuilles larges, caduques ou non. Par extension, ce terme peut désigner également leur bois.

**FFN** : Fond Forestier National : fonds français créé en 1946, pour permettre une meilleure gestion des forêts françaises. Des aides ont été créées pour encourager le reboisement et désenclaver les forêts. Fond arrêté en 1999.

**Finition** : pâturage complet (finition de l'herbe, mode de prélèvement en gestion). Il correspond à un prélèvement limitant les refus de l'herbe.

**Finition des animaux** : engraissement avant la vente.

**Flushing** : période de préparation à la lutte chez les ovins qui consiste à réaliser une légère suralimentation énergétique des brebis avant l'arrivée des béliers pour améliorer la fertilité des femelles.

**Fonction (alimentaire, de production, ...)** : objectif d'utilisation de surfaces ; qualifie le rôle des surfaces ; par extension caractérise les différentes séquences d'une stratégie d'alimentation des animaux.

**Franc-pied** : arbre issu de semence ; par extension, brin de taillis affranchi.

**Furetage** : -opération consistant à prélever, à chaque passage en coupe, les plus grosses tiges du sous-étage (perche et taillis) pour doser la lumière en fonction des objectifs recherchés (gainage des fûts, couverture du sol) et pour dégager le houppier des arbres restants ;

-mode d'exploitation du taillis à caractère jardinatoire consistant à récolter à chaque passage en coupe le ou les plus gros brins de chaque cépée (taillis fureté) ;

-par extension, coupe d'éclaircie à caractère jardinatoire du sous-étage des futaies, dans ce cas, il est plutôt employé le terme de coupe sombre.

**Futaie** : c'est un peuplement constitué d'arbres issus de semis naturels ou de plantation. Elle peut être pure (une seule essence), jardinée (arbres de toutes les classes d'âges en mélange pied par pied ou par bouquet)... ; la futaie régulière comporte des arbres de même âge et le plus souvent d'une même essence.

-régime sylvicole fondé sur la reproduction sexuée des arbres ;

-peuplement forestier composé d'arbres issus de semis ou de plants ;

-stade d'une futaie régulière, succédant à celui de jeune futaie et précédant celui de futaie adulte ;

-synonyme de réserve d'un taillis-sous-futaie.

**Gardiennage serré** : il consiste à fractionner le pâturage dans un espace précis en s'aidant de filets ou simplement de chiens. On obtient un résultat similaire au niveau d'un parc de taille limité avec un chargement instantané adapté.

**Garrigue** : formation arbustive sur terrain calcaire dans l'étage méditerranéen : garrigue à chêne kermès, à romarin, à ciste blanc, ....

**Gestion durable** : gestion ayant pour but la satisfaction de diverses demandes exprimées par la société et soucieuse de préserver les intérêts des générations futures.

**Gourmand** : pousse issue d'un bourgeon (épïcormique) situé sur le tronc ; elle se développe à la suite d'un stress hydrique, d'une trop longue concurrence (houppier étriqué) ou d'une mise en lumière brutale, aggravée par l'absence de sous-étage.

**Gros bois** : habituellement, arbre dont le diamètre à 1,30 m est supérieur à :

- 47,5 cm (classes de diamètre 50 et plus) pour les feuillus,
- 42,5 cm (classes de diamètre 45 et plus) pour les résineux ;

cette classe peut comprendre la catégorie des très gros bois.

**Grume** : tronc (ou section de tronc) d'un arbre abattu et ébranché, recouvert ou non de son écorce.

**Habitat** : chaque espèce animale ou végétale occupe un habitat écologique défini par les conditions écologiques qui lui sont favorables.

**Hauteur dominante (Ho)** :

- définition biologique : hauteur moyenne des arbres dominants du peuplement forestier ;
- définition normalisée : hauteur issue de la moyenne des 100 plus gros arbres à l'hectare.

**Herbacé (strate, recouvrement)** : qualificatif des espèces végétales ne présentant pas de tige ligneuse.

**Houppiers** : ensemble des ramifications vivantes d'un arbre (branches et rameaux) situé au-dessus du fût.

**I.C.H.N.** : Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels. Les ICHN sont versées aux agriculteurs pour les surfaces fourragères, situées en zones défavorisées et qui respectent un chargement défini au niveau départemental.

**Intensité d'éclaircie** : quantification du prélèvement réalisé par une éclaircie qui s'exprime par la proportion du nombre des tiges, de surface terrière ou de volume sur pied, enlevés par rapport aux caractéristiques du peuplement forestier avant l'intervention.

**Itinéraire technique sylvopastoral** : organisation combinée des modes d'exploitation pastorale et sylvicole sur une unité sylvopastorale.

**Jardinage** : traitement sylvicole des peuplements de futaie (jardinée). Il peut être réalisé pied à pied ou par bouquet.

**Journées de pâturage (journées brebis, journées vaches, journées chèvres)** : unité de calcul du chargement d'un parcours pendant une période donnée. Elles sont calculées ainsi :

- un parc de 5 hectares pâturé par un troupeau de 200 brebis pendant 10 jours correspond à  $200 \text{ brebis} \times 10 \text{ jours} / 5 \text{ ha} = 400 \text{ journées brebis/ha}$  ;
- de même, un parc de 20 hectares pâturé par 30 vaches pendant 10 jours équivaut à  $30 \text{ vaches} \times 10 \text{ jours} / 20 \text{ hectares} = 15 \text{ journées vaches/ha}$ .

**Lande** : formation végétale plus ou moins fermée, caractérisée par la dominance d'espèces sociales ligneuses basses (éricacées, ajoncs, genêts, etc.). Les landes résultent souvent d'une régression anthropique de la forêt, mais elles peuvent aussi, sous climat non méditerranéen, être climaciques (littorales, atlantiques ou subalpines). Formation généralement désignée par l'arbuste dominant : lande à genêt, à genévrier, à buis.

**Layonnage** : coupe à blanc linéaire et étroite pour encourager et orienter l'exploration de la parcelle par les animaux et/ou faciliter son aménagement et son utilisation (pose de clôture), et permettre l'accès ou la vidange des bois pendant l'exploitation forestière.

**Ligneux** : qui a la nature et/ou la consistance du bois. Les végétaux ligneux sont les arbres, arbustes, arbrisseaux, et sous-arbrisseaux, ainsi que certaines lianes.

**Lisière** : interface entre la forêt et des milieux ouverts, caractérisée par un microclimat particulier, notamment du point de vue de la lumière. L'"effet de lisière" se traduit par des différences dans la morphologie ou la croissance des individus. On distingue : la lisière externe, située à l'interface de la forêt et d'un milieu ouvert (agriculture, étangs, routes,...) et la lisière interne, créée par une discontinuité au sein d'un peuplement forestier.

**Lutte** : période d'accouplement chez l'espèce ovine.

**Maintien ou report sur pied** : capacité de certaines plantes à conserver un feuillage consommable au-delà de la période de végétation malgré une perte d'appétence. Par exemple, les herbes encore vertes et les feuillages du sous-bois ont un bon maintien sur pied en été, ce qui permet un report satisfaisant ; de même pour l'herbe sèche des landes en hiver.

**MAP (mètre cube apparent de plaquettes)** : quantité de plaquettes forestières contenue dans un volume de 1 × 1 × 1 m.

**Maquis** : formation arbustive généralement dense sur terrain siliceux dans l'étage méditerranéen : maquis bas à cistes de Montpellier, maquis haut à bruyères arborescentes, ...

**Marquage** :

-opération qui consiste à placer sur un animal ou un arbre un signe distinctif indélébile ou suffisamment permanent pour permettre son identification ;

- "marquage des découpes" : action de marquer le tronc et les branches d'un arbre abattu aux emplacements où il faudra les tronçonner ;

- "marquage des coupes".

**Massif forestier** : ensemble continu d'espaces boisés de surface importante, considéré indépendamment de la propriété et pouvant regrouper plusieurs propriétaires ou constituer une partie d'une propriété plus vaste.

**Matte** : terme local pour désigner un bosquet dense, généralement issu de recépage.

**Mètre cube** : unité de volume réel utilisée pour le cubage des bois sur pied ou abattus.

**Mise en défens** : soustraction d'une parcelle forestière à la dent et au piétinement du bétail ou du gibier, afin de faciliter sa régénération.

**Mode d'exploitation pastorale** : manière de fabriquer la ressource pastorale à partir de la végétation. Affecté à un parc, il est défini en fonction de l'enchaînement des utilisations pastorales (saison, mode de prélèvement).

**Mode d'intervention sur les arbres** : manière d'exploiter la végétation arborée pour réaliser un produit-bois ; affecté à une unité sylvicole.

**Mode d'exploitation pastorale pluriannuel** : modes d'exploitation successifs sur un parc et son organisation temporelle sur 10 ans, il détermine le profil pastoral.

**Mosaïque** : ensemble de communautés végétales, de peuplements, ou de sols différents coexistant en un lieu donné sous forme d'éléments de très faible surface étroitement imbriqués les uns avec les autres. Leur cartographie détaillée est de ce fait rendue difficile, sauf à très grande échelle (ex. 1/1000 ou plus). Une mosaïque va par exemple être composée de bouquets d'arbres et de clairières.

**NEC=Note d'Etat Corporel** : notation de l'engraissement par palpation de la région lombaire ; note allant de 1 à 5 : 1 = animal très maigre, 5 = animal très gras.

**Parcours** : milieux de végétation spontanée non mécanisables utilisables par les animaux. On définit trois grands types de parcours : pelouses, landes et bois.

**Parquet** : futaie composée de peuplements élémentaires homogènes en structure de taille unitaire supérieure à 50 ares, en général cartographiables.

**Pastoralisme** : discipline technique qui traite de la conduite des troupeaux sur parcours et alpages ; **Pastoral** (adjectif) : qui traite de la conduite des troupeaux sur parcours.

**Pâturage complet** : il correspond à un prélèvement laissant peu de refus d'herbe. La plupart des espèces sont ainsi consommées, même les moins appréciées ; cela a pour objectif de maintenir un certain équilibre floristique dans le tapis herbacé (en évitant de favoriser les espèces refusées), de maîtriser l'embroussaillage par la destruction des semis et de limiter la croissance des broussailles en place.

**Pâturage en tri** : à l'opposé du pâturage complet, le pâturage en tri correspond à un prélèvement partiel de la strate herbacée (organe ou espèce) ; l'animal choisit.

**Pelouse** : formation végétale herbacée, constituée de végétaux de petite taille, d'origine naturelle ou secondaire.

**Persistant (feuillage)** : se dit d'organes (principalement des feuilles) qui restent vivants et verts pendant plus d'une année.

**Petit bois** : habituellement, arbre dont le diamètre à 1,30 m est compris entre 17,5 et 27,5 cm (classes de diamètres 20 et 25 cm).

**Peuplement** : ensemble des végétaux ligneux, mort-bois exclus, poussant sur une surface donnée.

**Plan Simple de Gestion** : document (de gestion durable) présentant pour une propriété forestière donnée, un descriptif des peuplements et un programme de coupes et de travaux. Il correspond à une exigence réglementaire pour les propriétés de plus de 25 ha.

**Plaquette forestière** : morceau de bois de forme parallépipédique de petite taille, issu du déchetage de sous-produits forestiers, utilisé pour le bois-énergie ou la trituration.

**Prairie** : formation végétale herbacée dense dont le dynamisme naturel vers un stade boisé est stoppé par la pratique régulière des coupes ou du pâturage.

**Pré-bois** : formation mixte de forêt plus ou moins claire alternant avec des pâturages.

**Pression (de pâturage)** : niveau de prélèvement d'un troupeau sur la végétation.

**Prolificité** : rapport du nombre de jeunes nés sur le nombre de femelles ayant mis bas, exprimé soit en nombre décimal, soit en pourcentage.

**Quartier de bois** :

-bois de feu obtenu par la fente d'un billon de bois rond de plus de 12 centimètres de diamètre ;

-débit radial d'un billon.

**Quartier de pâturage** : unité de gestion utilisée en gardiennage par un même troupeau à partir d'un même ensemble d'équipements, parc de nuit, cabane, point d'eau, ....

**Raclage** : pâturage complet ( finition de l'herbe, mode de prélèvement en gestion) : la pratique du pâturage complet (raclage, finition) correspond à un prélèvement limitant les refus.

**Rattrapage** : lorsque la gestion d'un parc n'a pas pu se dérouler correctement selon le mode d'exploitation programmé, une utilisation de rattrapage peut être effectuée. Elle a souvent lieu en arrière-saison. Se dit aussi d'une lutte destinée à rattraper les femelles qui n'auraient pas été fécondées à la lutte normale.

**Reboisements** :

-ensemble d'opérations sylvicoles recréant après une coupe définitive (rase), sur une surface forestière donnée, un nouvel état boisé. Lequel peut être différent de celui préexistant. Ne pas confondre avec Boisement artificiel.

-peuplement forestier résultant de ces opérations sylvicoles.

**Recépage** : opération consistant à couper des tiges au ras du sol, en général pour qu'elles rejettent.

**Recouvrement** : portion du sol couvert par une strate de végétation. Le recouvrement doit s'apprécier selon une perspective verticale et non oblique, pour éviter une surestimation.

**Refends** : division d'un parc existant dans l'objectif d'améliorer la gestion de la végétation par le pâturage en augmentant le chargement instantané.

**Refus** : espèce non ou peu consommée au pâturage.

**Régénération** :

-ensemble des interventions de renouvellement d'un peuplement forestier par voie sexuée (naturelle et/ou artificielle). NB : la multiplication végétative du taillis est un rajeunissement ;  
-ensemble des semis, et fourrés de moins de 3 m de hauteur présents sur une surface donnée.

**Rejet** : le rejet est une plante poussant à partir d'une autre par reproduction asexuée (contrairement au semis).

-de souche : tige prenant naissance sur le pourtour d'une souche après la coupe de l'arbre ;

-pousse prenant naissance sur le tronc ou les branches d'un arbre.

**Rémanents** : ce sont les branches et rameaux provenant du façonnage d'un arbre ou d'un arbuste ; sous-produits (branches, cimes ...) qui restent sur le parterre de la coupe après son exploitation.

**Résineux** :

-qualifie une espèce végétale productrice de résine ;

-arbre appartenant au sous-embranchement des gymnospermes, possédant le plus souvent un tronc droit, unique et des feuilles étroites appelées aiguilles, généralement persistantes ; le bois ou l'écorce, les feuilles, les bourgeons comportent presque toujours des poches de résine.

**Ressource pastorale** : la ressource pastorale correspond à ce que prélèvent les animaux sur parcours dans les strates herbacée, arbustive et arborée.

**Retrait** : diminution progressive de la largeur et de l'épaisseur du sciage lors du séchage.

**RTM** : Restauration des Terrains de Montagne.

**Saison, inter-saison, arrière-saison et contre-saison** : les séquences de pâturage sont caractérisées par rapport aux périodes de végétation ;

-l'herbe pousse au printemps et dans une moindre mesure en automne, ce sont des périodes de pâturage de saison. En fin de saison, sur la transition avec l'été ou l'hiver, les pratiques (et les ressources pastorales correspondantes) sont dites d'inter-saison.

-la transition en fin d'automne avec l'arrivée de l'hiver est appelée arrière-saison ;

-en périodes estivale (sauf en altitude) et hivernale, l'arrêt de la végétation herbacée définit les deux contre-saisons.

**S.A.U.** : Surface Agricole Utile ; la SAU d'une exploitation comprend les terres labourables, les surfaces toujours en herbe (STH) et les surfaces consacrées aux autres cultures (maraîchères, plantations, ...). Les zones pastorales (pelouses, landes, bois) sont souvent calculées hors SAU.

**S.F.P.** : Surface Fourragère Principale ; ensemble des surfaces d'une exploitation agricole consacrées à la production des ressources fourragères principales ; elle comprend les prairies temporaires et permanentes ainsi que les cultures fourragères annuelles (maïs fourrager, céréales ensilées, ...) ; en règle générale les parcours ne sont pas pris en compte dans la SFP.

**Semencier** : se dit d'un végétal en état de se reproduire par la fabrication et la diffusion de semences.

**Semis (forestier)**: très jeune sujet issu de graine (de la plantule à quelques cm) défendable lorsque le bourgeon terminal est hors d'atteinte de la dent du bétail (de 0,80 à 1,20 m pour les ovins 1,20 à 1,80 m pour les bovins et 2 m pour les caprins).

-tige de moins de 0,50 m de hauteur issue de graine ;

-premier stade d'évolution d'une futaie régulière correspondant à l'acquisition de la régénération et précédant le stade fourré.

**Séquence pastorale** : période de l'année assurée par une succession de parcs auxquels est affecté un lot. La campagne de pâturage est une succession de séquences.

**Séries** : ensemble d'unités de gestion pouvant être regroupées en une unité d'objectif qui peut correspondre à une unité de traitement sylvicole. Elles font l'objet de développements spécifiques dans le document d'aménagement forestier.

**Souche** : base visible et élargie du tronc d'un arbre restant en terre avec ses racines après son exploitation.

**Soupade** : alimentation complémentaire pris par la brebis ou la chèvre sur une culture fourragère ou une prairie de qualité pendant un temps limité avant (« apéritif ») ou surtout après (« dessert ») une journée de pâturage sur parcours.

**Souplesse** : utilisation facultative d'un parc ou d'un élément de circuit qui peut être ajoutée à son utilisation habituelle.

**Sous-bois** :

-végétation arbustive et herbacée et mousses présentes sous le couvert des arbres. Attention ne pas confondre avec sous-étage ;

-terme littéraire désignant la végétation poussant sous les bois.

**Sous-étage** : en structure régulière, espace occupé par l'ensemble des houppiers des arbres situés nettement en dessous (discontinuité) de celui des arbres du ou des étages supérieurs (principal, dominant, dominé). Par extension, le sous-étage peut parfois comprendre les houppiers des arbustes ou arbrisseaux ; terme parfois étendu au cas des structures irrégulières.

**Sous-pâturage** : gestion pastorale inadaptée à une exploitation durable. Elle consiste en un prélèvement partiel de la végétation (organe, espèce) ; elle engendre une dégradation

pastorale par le développement des espèces herbacées les plus agressives et des arbustes au détriment des meilleures espèces.

**Sous-solage** : travail profond du sol, à l'aide d'une dent en acier, permettant de décompacter

la zone d'enracinement d'un jeune plant.

**Station forestière** : étendue de terrain variable, homogène dans ses conditions écologiques :

microclimat, relief, géologie, sol et végétation naturelle.

**Stère** : unité de volume apparent d'un tas de bois empilé de 1 X 1 X 1 m ou de son équivalent.

**Stocks sur pied** : accumulation de la pousse de l'herbe pour être consommée plus tard après la période de végétation à un stade plus avancé, en été ou en hiver par exemple.

**Strate** : sous-ensemble de la végétation de nature et de hauteur semblables : strate herbacée, strates arbustives de différentes hauteurs, strate arborée.

**Surface terrière** :

-section orthogonale du tronc d'un arbre à 1,30 m du sol ;

-pour un peuplement forestier, somme des sections orthogonales de tous les arbres pré-comptables, exprimée en m<sup>2</sup>/ha.

**Surpâturage** : gestion pastorale inadaptée à une exploitation durable. Elle aboutit à une dégradation du parcours (végétation et/ou sol) par une fréquentation trop prolongée ou un chargement excessif. Une fréquentation trop prolongée, même avec un chargement faible, favorise les espèces les moins consommées au détriment des bonnes fourragères ; dégradation aggravée par la répétition du piétinement. Un chargement excessif affecte la capacité de renouvellement de la ressource. Attention, un chargement très fort et bref est souvent un facteur d'amélioration pastorale, alors qu'un chargement trop faible est généralement un facteur de dégradation (cf. sous-pâturage).

**Sylviculture** : ensemble des sciences et techniques orientant l'évolution naturelle des peuplements forestiers pour les guider vers les objectifs fixés dans le cadre de la gestion durable de la forêt.

**Sylvopastoralisme** : système associant la sylviculture et le pâturage sur un même territoire.

**Taille de formation** : intervention réalisée sur un jeune plant, qui permet de supprimer, grâce à un sécateur par exemple, des branches dont le développement peut entraîner des malformations sur l'axe principal du plant (ex. : fourche, ...).

**Taillis fureté** : taillis constitué de cépées portant des rejets de plusieurs âges dans lesquelles on exploite à chaque coupe les brins les plus gros, en réalisant une sorte de jardinage des souches.

**Taillis simple** : les arbres sont issus de rejets de souche ;

-peuplement forestier de taillis de structure régulière ;

-traitement sylvicole consistant à recéper périodiquement la totalité du peuplement forestier.

**Taillis sous futaie** :

-peuplement forestier constitué d'un taillis simple surmonté d'une futaie irrégulière d'âges multiples de la révolution du taillis ;

-traitement sylvicole rattaché à une norme de sylviculture, le plan de balivage, fixant le nombre de réserves à l'hectare à conserver après chaque coupe.

**Talweg** : ligne au fond d'une vallée, suivant laquelle se dirigent les eaux.

**Tardon** : agneau élevé à l'herbe en alpage.

**Thermophile** : qualifie une espèce qui a besoin de chaleur ou milieu en ambiance chaude.

**Tri (pâturage en)** : à l'opposé du pâturage complet, le pâturage en tri correspond à un prélèvement partiel de la strate herbacée ; l'animal choisit.

**Tiges d'avenir** : arbres dont les potentialités sont jugées suffisantes pour qu'il puisse contribuer significativement à l'objectif -généralement de production- fixé au peuplement. Les opérations sylvicoles menées dans le peuplement sont orientées à son profit.

**Très gros bois (TGB)** : arbre de la catégorie des gros bois de diamètres supérieurs à une valeur fixée.

**Très petit bois (TPB)** : arbre de la catégorie des petits bois de diamètres inférieurs à une valeur fixée.

**Trituration** : industrie de la pâte à papier.

**Type** : modèle synthétique réunissant les caractères essentiels de tous les êtres ou objets de même nature.

**Typologie** : mise en évidence et étude de types.

**U.G.B.** : Unité Gros Bétail ; pour effectuer des comparaisons entre exploitations élevant différentes catégories d'animaux, on convertit fréquemment les effectifs des diverses catégories d'animaux en UGB en appliquant des coefficients d'équivalence. L'UGB est un animal théorique représenté en général par une vache adulte et sa suite. Dans nos régions, le coefficient couramment choisi pour les brebis adultes est de 0,15 UGB.

**Unité sylvopastorale** : surface présentant une combinaison « mode d'exploitation pastoral-mode d'intervention sur les arbres » homogène = unité spatiale issue du croisement entre 1 parc et 1 unité sylvicole.

**Vassieu** : dans un troupeau ovin, lot d'animaux à besoins faibles ou moyens, en particulier le lot de femelles vides, ayant fini d'allaiter et pas encore préparées à la lutte suivante.

**Vente à l'unité de produits** : mode de commercialisation de bois sur pied, définis par essence, types de produits et qualité, à différents prix unitaires convenus. Le transfert de la propriété des bois à l'acheteur n'est effectif qu'après exploitation et dénombrement des produits par application du ou des prix unitaires aux quantités dénombrées.

**Vente de bois en bloc et sur pied** : mode de commercialisation de bois marqués et à acquérir globalement sur pied ; l'acheteur prend en charge l'exploitation, il dispose librement des bois après leur exploitation réalisée dans le cadre des dispositions réglementaires et contractuelles existantes.

**Vidange des bois** : ensemble des opérations consistant à sortir d'une coupe les produits qui y ont été exploités.

**Xylophages** : Il existe principalement deux sortes de **champignons** :

- les moisissures : les agents de discoloration (bleuissement) qui n'occasionnent que des dégradations esthétiques
- les échauffures : les pourritures qui sont à l'origine de dégradations structurelles du bois.

Les **insectes à larve xylophage** : ce sont les larves qui se nourrissent du bois et y creusent des galeries.

Les **insectes nidificateurs** : certains insectes creusent le bois pour s'y installer, mais ne s'en nourrissent pas.

Les **termites** sont des insectes sociaux très difficiles à déceler car ils fuient constamment la lumière. Ils provoquent d'importants dégâts en se nourrissant de la cellulose du bois.



## *Le sylvopastoralisme, un atout*

*pour l'élevage et la mise en valeur des espaces boisés du Grand Sud*

### **Partenaire financier :**

Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche  
(Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural)



### **Partenaires techniques du programme Casdar sylvopastoralisme (2007-2009) :**

**Organisme pilote :** Institut de l'Elevage



**Organismes de l'Elevage :** Adem ; Adasea du Lot et du Tarn ; Cerpam ; Chambres d'Agriculture de la Drôme, de l'Aveyron, de l'Ardèche et du Lot ; Oier-Suamme

**Organismes de la forêt :** Centres Régionaux de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon, de Midi-Pyrénées et de Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Institut pour le Développement Forestier ; Office National des Forêts des Alpes de Haute Provence et de la Drôme

**Collectivités locales :** Communauté de Communes de Dieulefit ; Charte Forestière de la Montagne de Lure ; Cpie Causses méridionaux ; Conseil Général du Lot ; Parc Naturel Régional des Grands Causses ; Pays A3V

**Recherche - Enseignement :** Cemagref Grenoble ; Critt-Bois ; SupAgro et Inra, Montpellier ; Ferme Expérimentale Ovine de Carmejane

Remerciements aux éleveurs des différents sites sylvopastoraux



PUB IE 000939148  
ISBN 978-2-84148-823-0

*Séminaire de restitution du programme sylvopastoralisme Casdar – 15 décembre 2009*